

1888 le règlement de clôture fut rendu plus sévère en abaissant la majorité nécessaire à son application de 200 à 100. En 1887, on inventa la limite des débats, en d'autres mots, on inventa et appliqua la guillotine. C'est-à-dire que la chambre décida la longueur du temps à être consacré à certaines phases d'une mesure, et le règlement désigna les jours auxquels la clôture pouvait être appliquée et le vote pris. Plus tard, on adopta un règlement concernant le vote des subsides. On modifia aussi l'ancien règlement qui permettait d'exposer les griefs avant que la chambre se forme en comité des subsides. En résumé, la chambre des communes en Angleterre perdait ses pouvoirs les uns après les autres. Telle a été l'évolution du gouvernement parlementaire en Angleterre depuis 1875.

Ici, monsieur l'Orateur, dans ce Parlement canadien où les conditions sont toutes différentes, on veut appliquer soudainement et d'un seul coup la clôture, la guillotine et le règlement concernant les subsides. Je répète, monsieur l'Orateur, que nous sommes ici dans des conditions radicalement différentes.

Premièrement, les députés irlandais dans la chambre des communes ne s'opposaient pas à une seule mesure mais à toutes. C'est pourquoi on dut modifier le règlement de la chambre des communes, afin de permettre au gouvernement d'administrer les affaires du pays, mais cela n'eut lieu qu'après des années d'évolution et de discussion. Les deux grands partis politiques, le parti conservateur et le parti libéral, se réunirent en un comité mixte pour modifier les anciens règlements.

Il y a encore cet autre point à considérer. La chambre des communes en Angleterre est composée de près de 700 membres. Tous les députés n'y ont même pas des sièges; et lorsqu'il doit y avoir un grand débat, les députés encombrant les galeries. C'est un fait connu que depuis longtemps le parlement anglais est surchargé. Je ne veux pas retenir la Chambre plus qu'il n'est nécessaire, mais je veux au sujet de cette question citer les principaux parlementaires anglais. C'est cet encombrement des affaires qui permettra à l'Irlande, au pays de Galles, à l'Ecosse, et même à l'Angleterre d'obtenir le Home Rule. Je ne serai pas du tout surpris si l'un de ces jours on voyait en Angleterre même, dans la Northumbrie, par exemple, une législature locale. Tout le plan de décentralisation a été préparé et accepté dernièrement par les libéraux et même par les conservateurs qui voient l'encombrement des affaires publiques dans la chambre des communes d'Angleterre.

Que disait M. Gladstone sur cette question? En 1879, dans son deuxième discours de Midlothian, M. Gladstone disait:

Le parlement est surchargé. Le parlement est presque réduit à l'impuissance. S'il est

M. LEMTEUX.

possible de décharger ses épaules de ce poids superflu en créant des législatures secondaires et subordonnées, je ne me laisserai pas effrayer, si l'on propose une sage mesure dans ce sens, par l'accusation que je cède devant les préjugés des homes rulers. Je ne céderai devant aucun principe qui la placera dans des conditions différentes que celles où pourrait se trouver l'Ecosse ou les différentes parties du Royaume-Uni.

Mais je dis que celui qui inventera un rouage qui permettra de diminuer la tâche excessive et impossible que la chambre des communes a maintenant à remplir, pour en transporter une partie à des autorités secondaires et locales plus libres, et conséquemment plus en état de régler ces questions, aura apporté au pays un bienfait qui le placera au nombre de ses plus grands amis.

M. Gladstone a fait un discours semblable à Edimbourg en 1890. En 1895, sir Henry Campbell-Bannerman prononçait les paroles suivantes:

Le travail excessif imposé aujourd'hui au parlement ne peut être diminué que par un système étendu de décentralisation. C'est pour cette raison, de même, qu'en vue d'être juste envers les nationalités intéressées, que je considère comme de la plus haute nécessité de créer dans chacun des trois royaumes des assemblées législatives locales ayant chacune des attributions distinctes.

M. Asquith parlait aussi dans le même sens en 1901.

M. John Redmond, la même année, s'exprimait comme suit à Dublin:

La prochaine fois que le Home Rule sera proposé, ce ne sera pas en réponse à une demande intéressée de l'Irlande, mais il le sera par un parti anglais dans son propre intérêt, dans l'intérêt de l'Irlande, et aussi dans l'intérêt du parlement et de l'empire britannique. Il sera temps, lorsque cette proposition sera faite, de considérer si on doit l'accepter comme un compris honorable ou la refuser. Pour ma part, je ne crois pas que nous ayons à attendre bien longtemps avant qu'une proposition de ce genre soit faite.

Sir Robert Reid en 1902, parlant devant le club national libéral, se servait des paroles suivantes:

Il avait toujours été d'avis, et il l'avait dit en public, qu'il était impossible de régler la question irlandaise à moins d'adopter un système général de décentralisation. Ce n'étaient pas seulement les affaires d'Irlande qui mettaient obstacle aux travaux de la chambre. C'étaient aussi les affaires d'Angleterre et d'Ecosse et les affaires impériales.

Je pourrais aussi invoquer le témoignage de M. Chamberlain, de M. Balfour et de plusieurs autres. Mais, dans tous les cas, cela démontre que, si, depuis l'obstruction de Parnell et de ses partisans dans la chambre des communes, les deux grands partis historiques en Angleterre ont limité les débats en créant la clôture, la guillotine et les règlements de subsides, ce fût à cause de l'encombrement des affaires